

BUREAUX LOCAUX

Conditions générales de vente

COMREAL INFO est une société spécialisée dans la diffusion d'annonces immobilières sur internet et disposant d'un savoir-faire lui permettant de réaliser des prestations de service annexes telles que la publication d'encarts publicitaires, l'envoi d'emailing...

La société COMREAL INFO édite le site Internet www.BureauxLocaux.com, dédié principalement à la diffusion d'annonces de biens en immobilier d'entreprise.

Les conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles COMREAL INFO fournit à son client les prestations d'hébergement et de diffusion des annonces immobilières (bureaux, commerces, entrepôts, coworking...) ainsi que les prestations annexes (encart publicitaire, emailing...) sur tous types de supports édités par COMREAL INFO et/ ou ses partenaires.

A. BON DE COMMANDE D'ANNONCES OU DE PUBLICITE – SOUSCRIPTION, DUREE ET FIN DE L'ABONNEMENT

Commande d'espaces ou de prestations

COMREAL INFO établit un bon de commande en vue de la diffusion d'annonces ou de publicité sur Bureauxlocaux.com (ou de la réalisation d'une prestation) qu'il transmet au client pour acceptation. Le client l'accepte en lui retournant l'offre dûment complétée et signée par e-mail ou courrier. Le contrat est conclu à compter de la date de réception par COMREAL INFO du bon de commande pour la durée précisée dans le bon de commande.

L'abonnement est renouvelé par tacite reconduction pour une durée identique, sauf disposition contraire précisée dans le bon de commande ou substitution à tout moment de l'abonnement par un nouvel abonnement comportant des prestations au moins équivalentes ou supérieures.

Prix

Les prix indiqués sur le présent Bon de commande sont établis sur la base des Tarifs en vigueur le jour du début des relations contractuelles entre le client et COMREAL INFO.

B. OBLIGATIONS

Obligations du client

Le Client s'engage à fournir à COMREAL INFO toute documentation et information utiles pour la bonne réalisation de sa prestation.

Conformément à la réglementation en vigueur, dans le cadre d'un contrat de diffusion d'annonces, le client s'engage à diffuser des annonces pour lesquelles il est mandaté par le propriétaire. Le client s'engage à présenter à COMREAL INFO les mandats correspondant aux annonces diffusées sur simple demande. COMREAL INFO se réserve le droit de retirer les annonces, si le client n'est pas en mesure de fournir le mandat correspondant.

Si COMREAL INFO estime que le contenu d'une publicité ou d'une annonce peut engager sa responsabilité pénale et/ou civile, ou que celui-ci est contraire aux usages et principes suivis par COMREAL INFO (notamment si celle-ci fait la promotion de produits ou services directement ou indirectement concurrents de ceux proposés par COMREAL INFO), COMREAL INFO se réserve le droit de :

- refuser ou annuler la publicité ou la diffusion d'annonce
- demander que des modifications soient apportées à la publicité/annonce,
- retirer toute publicité/annonce en cours de diffusion

Le client s'engage par ailleurs :

- à ce que ses messages diffusés par COMREAL INFO soient identifiables, loyaux et décents ;
- à respecter les principes de l'ordre public ainsi que les prescriptions propres à son secteur ;

Obligations de COMREAL INFO

COMREAL INFO s'engage à fournir l'ensemble des Prestations décrites dans le bon de commande, à les exécuter selon les délais convenus, et à garantir la confidentialité des informations qui lui sont confiées.

COMREAL INFO assurera la continuité du service, objet du présent contrat, et emploiera ses meilleurs efforts pour maintenir le service dans un état opérationnel.

Dans le cadre d'un contrat de diffusion d'annonces, COMREAL INFO s'engage à rendre compte au Client de la bonne exécution de sa mission via la mise à disposition d'un reporting mensuel contenant l'ensemble des informations, en particulier le nombre de visualisations des annonces, le nombre de formulaires transmis par COMREAL INFO au Client afin de le mettre en relation avec l'internaute cherchant des locaux, le nombre d'appels reçus par annonce.

Exclusivité

COMREAL INFO ne concède aucune exclusivité sous quelque forme que ce soit au client, sauf disposition expresse figurant dans le bon de commande.

C. CONTENU DES ANNONCES – ELEMENTS TECHNIQUES - RESPONSABILITE

Modalités de diffusion d'annonces

Le client est invité à saisir lui-même le texte de son annonce via l'interface mise à sa disposition (avec accès sécurisé). La saisie par COMREAL INFO des petites annonces, sauf disposition contraire expressément décrite dans l'ordre d'insertion, entraîne une prestation supplémentaire facturée séparément.

Le client peut également mettre en place, à ses frais, une passerelle entre son système d'informations et BureauxLocaux, afin d'automatiser la diffusion et la mise à jour quotidienne des annonces du client. Si le nombre d'annonces communiquées pour diffusion par le client dépasse le nombre d'annonces maximum stipulé dans le bon de commande, COMREAL INFO facturera le dépassement au tarif unitaire de l'annonce, sur la durée restante de l'abonnement.

Contenu des annonces

Les annonces contiennent des informations détaillées sur le bien :

- Localisation exacte ou simplifiée (code postal, ville, quartier)
- Descriptif
- Photos, vidéos, visites virtuelles, plans
- Prix, honoraires
- Surface minimale, surface totale, tableau de surface
- DPE, diagnostics...

Le client reconnaît qu'il est l'auteur exclusif du contenu de ses annonces. A ce titre, il prend l'entière responsabilité des contenus qu'il diffuse par le biais de BureauxLocaux. Le client s'engage à y faire figurer les informations légales. Si des informations légales sont manquantes, sa responsabilité peut être engagée. Dès lors il décharge BureauxLocaux de toute responsabilité.

Modalités et délais de réception des éléments techniques pour les parutions publicitaires

Suite à la réception du bon de commande signé, COMREAL INFO transmet au client par e-mail les éléments techniques nécessaires à la mise en place de sa publicité (notamment le format, la taille, le poids, l'animation). Le client fournira tous les éléments techniques relatifs à la publicité et nécessaires à sa parution, sous format électronique au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la première date de diffusion de la parution souhaitée, sauf disposition expresse figurant sur l'ordre d'insertion.

D. FACTURATION - REMISES ET DELAIS DE REGLEMENT

Le Client s'engage à payer le prix indiqué sur le bon de commande signé.

Une facture est établie par COMREAL INFO dès réception du bon de commande ou à la fin du dernier mois d'abonnement en cas de reconduction tacite, pour la durée de l'abonnement ; et transmise au Client par voie postale.

Remises

Remise professionnelle : COMREAL INFO consent une remise de 15% au client qui recourt, pour l'achat d'espaces (publicité ou diffusion d'annonce), aux services d'une agence en qualité de mandataire du client. Pour bénéficier de cette remise professionnelle, l'agence, ou tout autre intermédiaire, devra préalablement fournir à COMREAL INFO l'attestation de mandat qui le lie au client, dûment remplie et signée par les parties.

Délais de règlement

Sauf disposition contraire expressément décrite dans le bon de commande, le délai de règlement des prestations est de 30 (trente) jours après la date de facture, sauf en cas de prélèvement mensuel automatique. Dans ce cas,

une seule facture est émise au début du contrat, les prélèvements sont effectués mensuellement jusqu'à la fin de l'abonnement.

Les dispositions ci-dessus restent applicables dans le cas de l'intervention d'un intermédiaire. Le client reste en tout état de cause seul responsable du paiement des publicités/annonces.

Le défaut de règlement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit, outre son exigibilité immédiate, la facturation d'intérêts de retard calculés sur la base du taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage appliqué aux sommes restant dues à compter de la date d'échéance, et le versement automatique d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (quarante) euros.

A défaut de règlement, COMREAL INFO pourra adresser au client une mise en demeure pour recouvrement des sommes dues et/ou suspendre la fourniture de ces services sans autre préavis.

D. RENOUELEMENT DES PRESTATIONS DE DIFFUSIONS D'ANNONCES

L'abonnement est renouvelé par tacite reconduction pour une durée identique, sauf disposition contraire précisée dans le bon de commande ou substitution à tout moment de l'abonnement par un nouvel abonnement comportant des prestations au moins équivalentes ou supérieures.

Ainsi, lors du renouvellement de la prestation, le client reçoit une facture correspondant aux prestations initiales aux tarifs en vigueur à la date de reconduction.

E. ANNULATION DE COMMANDE – SUSPENSION – RESILIATION

Sauf disposition contraire mentionnée dans le bon de commande, toute demande d'annulation du client doit être formulée par courrier postal avec AR dans un délai minimum de 15 jours précédant la date de diffusion prévue au contrat, entre les parties.

Une indemnité forfaitaire correspondant à 25% du montant total du bon de commande reste acquis par COMREAL INFO.

En tout état de cause, toutes modifications, annulations et tous reports du contrat sont strictement interdits après ledit délai et/ou pendant la diffusion de la publicité/annonce, pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation, les acomptes versés restent acquis.

COMREAL INFO se réserve le droit d'interrompre la diffusion d'une publicité/annonce dans les 5 (cinq) jours suivant son démarrage au cas où elle aurait connaissance d'informations tangibles sur le caractère incertain de la solvabilité du client ou de son mandataire.

A la fin d'un contrat, le client a la faculté de le résilier, en respectant un préavis de 2 mois, et en adressant un courrier, avec accusé de réception, à BureauxLocaux.com - 136 bis rue de Grenelle - 75007 Paris.

F. DROIT D'USAGE DES SIGNES DISTINCTIFS – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Signes distinctifs des clients

Le client autorise expressément par les présentes COMREAL INFO à faire état dans ses documents commerciaux et publicitaires de l'existence du présent contrat, à citer le client, à reproduire ses communications ou son logo dans ses références commerciales.

Signes distinctifs de BureauxLocaux.com

COMREAL INFO autorise expressément le Client à reproduire ou à représenter son ou ses logos, noms commerciaux, marques et plus généralement tout signe distinctif le désignant sur l'ensemble des documents commerciaux visant à la mise en valeur des services proposés par le Client. Ce droit d'usage des signes distinctifs de COMREAL INFO, consenti à titre gratuit, est strictement limité aux utilisations visées par la réalisation de l'objet du présent contrat.

Propriété intellectuelle et Utilisation des données

Le client reconnaît irrévocablement à COMREAL INFO la qualité de producteur de bases de données, au sens de l'article L341-1 du Code de la propriété intellectuelle. Le contenu des annonces ou biens vendus pourra être utilisé par COMREAL INFO à des fins statistiques ou d'élaboration d'indicateurs de tendance du marché immobilier qui pourront être mis en ligne ou diffusées par COMREAL INFO. Les informations extraites des transactions relatives à des biens vendus ou loués émanant du client pourront également être utilisées par COMREAL INFO.

G. CONFIDENTIALITE

Les parties conviennent que les dispositions du présent contrat ainsi que toute information communiquée par l'autre partie en cours de négociation et d'exécution sont strictement confidentielles. Aucune de ces informations ne pourra être communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite par un représentant dûment autorisé par l'autre partie, pendant la durée du contrat et pendant deux ans à compter de son terme.

COMREAL INFO s'engage également à préserver la confidentialité de tous fichiers, données, documents et informations techniques, marketing ou commerciales que le Client lui communiquera en vue de l'exécution des Prestations, tant que ces informations ne seront pas tombées dans le domaine public autrement que par la faute du Prestataire. Les Parties s'engagent, de plus, à empêcher, par tous moyens, la reproduction et l'utilisation des documents ou informations provenant du client non expressément liés aux Prestations.

Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pour la durée du présent Contrat étant précisé que le respect par COMREAL INFO de ladite obligation de confidentialité constitue une condition essentielle et déterminante du consentement du client.

F. DIVERS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seules compétentes pour tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat.